

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Absent non excusé : 1
Absents excusés : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Etaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; Mme Pauline GUILBERT ; Mme Cathy LECUYER ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; M. Dominique WEYANT ; Mme Karine WEBER.

Etaient absents excusés : M. Damien FANCELLO a donné procuration à M. Raymond BECKER, M. Sylvain MARTIN a donné procuration à Mme Karine WEBER.

Absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué en période de couvre-feu, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU.

Plus de trois conseillers ayant demandé le huis-clos, celui-ci a été voté à 12 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire demande de rajouter le point suivant : Affectation du résultat de l'exercice 2020, Accord du Conseil Municipal.

Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 07 décembre 2020.

Mme Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 7.5-010/2021 : SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE DES TRAVAUX DE LA CRYPTÉ DE L'ÉGLISE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'intérêt historique et architectural exceptionnel de la Crypte de l'Église Saint-Pierre classée Monument Historique depuis 1930 avant l'ensemble de l'édifice.

Elle rappelle également l'historique des démarches entreprises par l'association laïque ENPha avec l'accord des deux Communes propriétaires, concernant la détérioration des enduits et les graves problèmes d'humidité.

En 2019, Pauline LURÇON, Conservatrice des Monuments historiques, avait fait une visite complète de la Crypte et dans son compte-rendu, recommandait d'effectuer un diagnostic sanitaire avant travaux.

Suite aux délibérations des Communes en dates du 24 juin 2019 pour Norroy-Le-Veneur et du 27 juin 2019 pour Plesnois, celles-ci avaient fait parvenir à la DRAC et à la Région une lettre d'intention afin d'inscrire ce diagnostic à leur programme de subventionnement 2020. Elles avaient également confié la rédaction des pièces administratives à l'association ENPha avec l'appui de la DRAC.

Une consultation auprès d'architectes du Patrimoine a eu lieu. Il y a eu deux visites et au final, un seul a répondu à la consultation. Il s'agit du cabinet Grégoire André de Nancy.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL010-DE
Reçu le 09/03/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Il a fait une proposition en collaboration avec le laboratoire BEP spécialisé dans l'analyse de matériaux et l'entreprise Malézieux pour le passage caméra des canalisations.

Le montant du diagnostic est de 21 236,00 € HT soit 25 515,60 € TTC.

Le dossier a été envoyé à la DRAC et retenu par la Commission qui s'est réunie en janvier 2021.

Il convient à présent de délibérer pour les demandes de subvention. Pour des raisons pratiques, il serait souhaitable que la Commune de Norroy-Le-Veneur, avec l'accord de la Commune de Plesnois, soit porteur du projet.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte, qu'avec l'accord du Conseil Municipal de Plesnois, la Commune de Norroy-Le-Veneur soit porteur du projet de diagnostic sanitaire de la Crypte de l'Église Saint-Pierre.**
- **Accepte la proposition de diagnostic du cabinet Grégoire André, Architecte du Patrimoine, pour un montant de 21 263,00 € HT soit 25 515,60 € TTC.**
- **Sollicite une subvention de l'État (DRAC) de 10 631,00 € soit 50 % du coût total du diagnostic.**
- **Sollicite une subvention du Conseil Régional de 4 252,00 € soit 20 % du coût total du diagnostic.**
- **Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires.**

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 03 mars 2021
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20210301-2021DEL010-DE
Reçu le 09/03/2021

